

POSITION DES AINÉS RURAUX CONCERNANT LA SANTE

Représentant les usagers dans de nombreuses instances nationales, départementales et locales, les Aînés Ruraux les défendent à chaque fois que nécessaire concernant les déserts médicaux, la répartition des praticiens, le nouveau profil du corps médical (exercer avec des horaires stricts, pas de WE), l'accès aux soins lors de certaines périodes (notamment la nuit, les WE ou les vacances), la relation médecin/patient, l'offre de soins en décalage avec les besoins, le principe de qualité, le secteur conventionnel...

La position des Aînés ruraux est de dénoncer les conséquences humaines graves en sensibilisant les pouvoirs publics sur le principe d'égalité et celui de la liberté d'installation....

Les Aînés ruraux sont parfaitement conscients des bouleversements qui seront nécessaires pour aboutir à un accès à des soins de qualité pour tous les citoyens sur l'ensemble du territoire. Cela implique du courage politique mais il en va de la sécurité sanitaire et, au-delà, de la santé publique dans notre pays.

BANQUE ALIMENTAIRE

La prochaine collecte aura lieu les vendredi 24 et samedi 25 novembre 2012. De nombreux points de collecte seront à votre disposition dans la Manche et nous vous invitons vivement à y participer.



TELETHON



En 2012, la collecte aura lieu les samedi 7 et dimanche 8 décembre. Comme les années précédentes, nous vous invitons à vous rapprocher des manifestations mises en place par votre commune pour participer à cet événement.

Si vous le préférez, vous pouvez nous faire parvenir vos chèques par le biais de votre club. Nous les regrouperons pour un envoi global à l'A.F.M.

THEATRE

Notez, dès à présent, la date du samedi 15 décembre 2012, à 15h, au théâtre de Saint-Lô.

La troupe « Malice Comédie » vous interprétera une pièce de Vincent DURAND : « Monsieur CLAUDE ».

Le prix de l'entrée sera de 8 € par adulte et de 4 € pour les enfants. Un transport sera organisé en fonction des demandes des secteurs.

INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA – INFO MSA

GRIPPE... SE VACCINER POUR SE PROTEGER !

Pour éviter la grippe, il faut plus que de la chance



Seul le vaccin vous permet d'être protégé contre la grippe. Cette maladie, contagieuse et fréquente, peut avoir des conséquences graves sur les personnes les plus fragiles. Alors cette année, ne prenez pas le vaccin en grippe.

AVANT LE 31 JANVIER 2013, FAITES-VOUS VACCINER

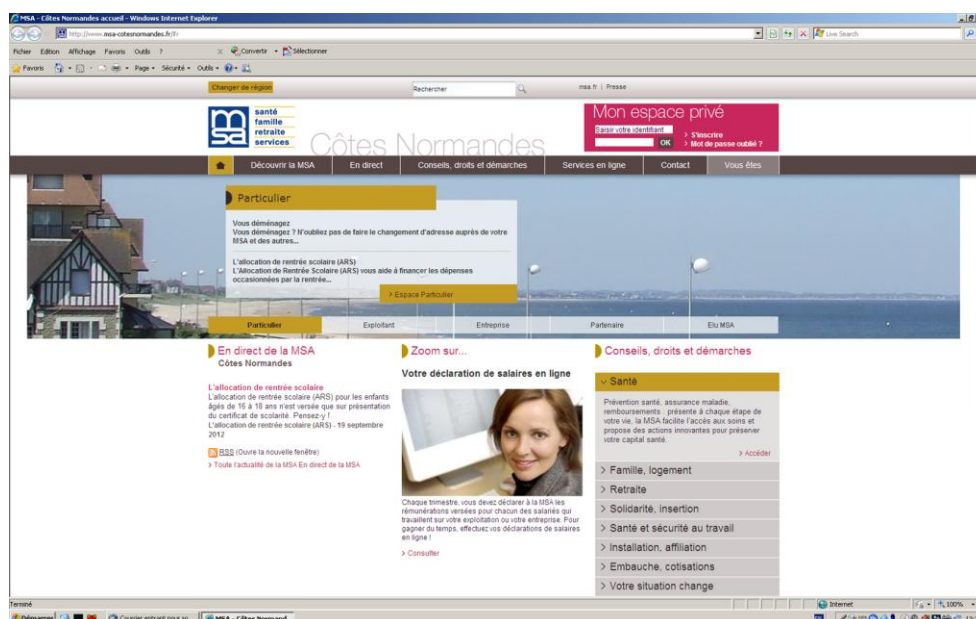
La grippe est une infection respiratoire aiguë. Cette maladie, contagieuse et fréquente, peut avoir des conséquences graves sur les personnes les plus fragiles. Seul le vaccin permet d'être protégé contre la grippe. L'immunité contre le virus est effective quinze jours après la vaccination. Il est donc important de se faire vacciner au plus tôt, avant l'apparition des premiers cas de grippe. Les effets secondaires indésirables sont très rares.

Pour les personnes à risques(*) la MSA prend en charge le vaccin à 100 %.

Si vous avez été vacciné(e) l'année dernière, vous recevrez un courrier de la MSA qui vous permettra de retirer directement votre vaccin en pharmacie, sans prescription médicale. Si vous n'avez pas été vacciné(e) l'année dernière, vous recevrez un bon de prise en charge de la MSA.

Votre médecin traitant, s'il le juge nécessaire, signera le bon de prise en charge que vous présenterez au pharmacien. Votre vaccination pourra être effectuée par une infirmière ou par votre médecin traitant.

(*) personnes à risques : les personnes de 65 ans et plus, l'entourage familial de nourrissons de moins de six mois présentant des facteurs à risques, les femmes enceintes, les personnes obèses, les personnes atteintes de certaines affections, notamment les maladies respiratoires chroniques (renseignez-vous auprès de votre médecin traitant pour connaître l'ensemble des maladies concernées).



Le site Internet MSA Côte Normandes a changé de look : plus convivial, plus simple d'accès... N'hésitez pas à le consulter et à vous inscrire sur votre espace privé si vous souhaitez retrouver vos informations personnelles en ligne (paiements retraite, santé...).

Rendez-vous sur www.msa-cotesnormandes.fr !